



Collège Saint-Michel A.S.B.L.  
Faubourg de Charleroi, 15  
6041 GOSSELIES  
Tél.071.35.36.74 - csmg@csmg.be

Gosselies, le 22 avril 2021

Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves,

Nous sommes heureux de vous communiquer que les **cours d'éducation physique reprendront dès ce lundi 26 avril.**

En effet, depuis novembre, ils n'étaient plus autorisés pour raison sanitaire. Nous remercions nos professeurs d'éducation physique pour avoir, durant tout ce temps, montré implication, dynamisme et créativité afin de trouver des activités motivantes pour les élèves et de les faire quand même un peu bouger. Nul doute que ceci a contribué au maintien d'un certain bien-être pour nos jeunes malgré la pandémie.

Dès lundi, nos élèves devront donc apporter leur tenue d'éducation physique (voir ROI 2.8.1.) et auront cours d'éducation physique selon l'horaire hebdomadaire en passant par les vestiaires (sauf les élèves du D1 pour l'heure unique (sur les 3): dans ce cas, le système actuel continuera). Bien évidemment, nous suivons scrupuleusement le protocole. Ainsi, la surface des vestiaires a été augmentée ; ils seront désinfectés après chaque occupation ainsi que le matériel sportif et les gestes barrière seront respectés. Le masque pourra, comme prévu, être enlevé uniquement lors des activités de sport et avec respect des distances.

Par ailleurs, vu le retour du beau temps, nous rappelons le Règlement d'Ordre Intérieur concernant les **tenues vestimentaires des élèves** :

« Les élèves se présenteront donc à l'école avec une **tenue appropriée**. Les membres du personnel se réservent le droit de juger si tel est le cas. Les élèves éviteront néanmoins de porter des shorts et jupes trop courtes, des tenues provocantes, ...

En cas de non-respect, les élèves devront enfile une tenue au logo du Collège ou seront renvoyés à domicile.

Les tenues «sportives» sont réservées aux activités sportives et aux cours d'éducation physique » (ROI 2.8.1)

Nous attirons votre attention sur ce point et vous signalons que, les **jeans à trous ne seront dorénavant plus autorisés à l'école.**

En effet, si les jeans à trous ont été tolérés jusqu'ici, nous constatons que beaucoup ne rencontrent plus la description de « tenue appropriée » : il y a parfois presque plus de trous que de tissu ...

Nous sommes persuadés du fait que notre rôle est également d'éduquer nos jeunes à adopter en toute circonstance une tenue adéquate et vous demandons, chers parents, chers élèves de nous aider afin que cette règle soit respectée.

Nous vous remercions de votre bonne collaboration et vous présentons nos sincères salutations.  
La direction

B.FOUCART  
Directrice Adjointe

V.BIESIAGA  
Directrice